



# DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020



NOUVELLE INSCRIPTION

REINSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° de licence (si vous en avez déjà un) : \_\_\_\_\_ Sexe :  F / H

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

*(Toutes les informations se feront par mails. Merci d'écrire lisiblement votre adresse email)*

Minibad (né en 2012 et après) <b>70 €</b> (dont 22,25€ pour la licence)	Jeune (né de 2002 à 2011) <b>105 €</b> (dont 42,72€ pour la licence)	Adulte (né de 1960 à 2001) <b>125 €</b> (dont 49,02€ pour la licence)	Adulte (V6+) (né en 1959 et avant) <b>85 €</b> (dont 49,02€ pour la licence)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Pour les licenciés du club :**

Entraînement adulte - 35 €	<input type="checkbox"/>
----------------------------	--------------------------

A remplir pour tout adhérent **mineur** :

#### Responsable légal 1 :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Téléphones : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### Responsable légal 2 :

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Téléphones : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### **Liste des pièces à fournir (Aucun dossier incomplet ne sera accepté)**

La demande de licence dûment remplie et signée (p. 2)

Le règlement de la cotisation :

par chèque à l'ordre de "Lognes Badminton" **ou**  par virement IBAN : « FR76 1010 7003 1900 2311 7080 181 »

Le certificat médical (p. 3) **ou** l'attestation (réinscription) (p. 5) dûment rempli et signé.

**IMPORTANT : En adhérant à l'association, je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur 2019-2020 (p. 6-7) et m'engage à le respecter.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez envoyer un mail à [lb77.bad@gmail.com](mailto:lb77.bad@gmail.com)*

# DEMANDE DE LICENCE 2019/2020

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUELEMENT LICENCE N° (8 chiffres) .....  NOUVELLE LICENCE   
 CLUB .....  
 LIGUE .....  DÉPT .....  
 CIVILITÉ .....  NOM .....  PRÉNOM .....  
 SEXE : FÉM.  MASC.   NÉ(E) LE .....  NATIONALITÉ .....  
 ADRESSE .....  
 CODE POSTAL .....  VILLE .....  PAYS .....  
 TÉL. FIXE : + 33 (0) .....  TÉL. MOBILE : + 33 (0) .....  
 E-MAIL .....

DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTÉ QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS DE COMMUNICATION.

J'ACCEPTÉ QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des Données à caractère personnel "Les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBAD pour son propre compte et le compte des ligues et des clubs, et ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence, de l'utilisation et diffusion d'images ou sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales de la part de la FFBAD. Ces données seront conservées le temps de la validité de la licence. Elles seront supprimées de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBAD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération, des ligues et des clubs, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, RGPD, vous bénéficiez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes et justifiés, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en contactant FFBAD ou son Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont accessibles gratuitement sur simple demande. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr), autorité de contrôle du territoire Français."

<p><b>PREMIÈRE PRISE DE LICENCE</b> ➤</p> <p><b>RENOUELEMENT DE LICENCE</b> ➤</p>	<p><b>JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION</b> ➤➤</p> <p><b>REEMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET JOINDRE UNE ATTESTATION</b> ➤➤</p>	<p>Téléchargez <b>ICI</b> le formulaire unique et obligatoire du certificat médical</p> <p>Téléchargez <b>ICI</b> le questionnaire de santé (formulaire Cerfa N°15699*01) et l'attestation</p>
---	--	--

Rappel : Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

 <p>LE MAGAZINE OFFICIEL DE LA FFBAD À SEULEMENT 2€ POUR 4 NUMEROS</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD UNIQUEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> POUR LES -12 ANS, OUI JE SOUHAITE RECEVOIR 100% PLUMY AU FORMAT PAPIER TOUS LES 3 MOIS.</p>
--	---

### ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de la Fédération Française de Badminton couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBAD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBAD - rubrique assurance.

### CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,  
 - Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »  
 - Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

### Signature du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention :  
 "lu, compris et accepté"

### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBAD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBAD et ses organes déconcentrés peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

### LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JE SOUSSIGNÉ(E): M.  MME  MLE   NOM .....  
 AGISSANT EN QUALITÉ DE :  PÈRE,  MÈRE,  TUTEUR,  TUTRICE,  
 autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.  
 NOM DE L'ENFANT .....  PRÉNOM .....  
 LE ..... / ..... / .....  
 SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL .....



GdB

# Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

## Formulaire 1

adoption :  
entrée en vigueur : 01/09/2017  
validité : permanente  
secteur : ADM  
remplace : Chapitre 2.1.F1-2016/1  
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

### ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBAD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

**Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.**

Fait le ..... à .....  
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,  
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

### Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom ..... Prénom .....  
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du sport ou du badminton, y compris en compétition.

Fait le ..... à ..... Signature et cachet du médecin examinateur

*Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.*

***L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera***

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



# ATTESTATION

---

Je soussigné(e),

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e),

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

en ma qualité de représentant légal de :

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :



### **PRÉAMBULE**

Ce règlement n'est pas une triste liste de restrictions, il a été rédigé afin que tous puissent pratiquer avec plaisir le badminton.

Nous demandons aux anciens adhérents d'accueillir les nouveaux, de les prendre en charge et de les faire jouer ne serait-ce qu'un quart d'heure, surtout en début de séance ; et aux nouveaux adhérents de ne pas rester assis dans les gradins en attendant qu'on vienne vous chercher.

Ne soyez pas timides, vous êtes là pour vous amuser et jouer.

### **Article 1 : Adhésion**

L'adhésion est annuelle et renouvelable au 1<sup>er</sup> septembre.

Elle est ouverte à tous, mais les adhérents 2017-2018, les habitants de Lognes et les non-licenciés dans un autre club sont admis en priorité.

L'inscription ne devient définitive que lorsque la cotisation a été réglée en totalité, et le dossier complet donné au président ou au secrétaire. Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription.

Les inscriptions seront closes sans préavis lorsque l'effectif maximum sera atteint.

Le Conseil d'Administration pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.

La cotisation comprend la licence FFBA (obligatoire), ainsi que l'assurance FFBA (l'assurance ne couvre que le complément Sécurité Social et Mutuelle).

### **Article 2 : Utilisation des terrains**

Pour des raisons de gestion sportive, de civisme et de sécurité, il est impératif que dès le début de la saison, chaque adhérent pratique le badminton sur les créneaux horaires choisis le jour de son adhésion.

L'accès aux terrains est réservé aux adhérents. Cependant les invitations peuvent être autorisées sur les temps de jeu libre uniquement sur demande par e-mail (lb77.bad@gmail.com) 48h à l'avance et après approbation du bureau et du responsable du créneau. L'invité sera prié de se présenter au responsable de créneau lors de sa venue et ne pourra pas être invité plus de 10 fois sur la saison.

Les terrains ne peuvent être réservés à l'avance. L'utilisation de ces terrains est gérée par les adhérents eux-mêmes.

En cas d'affluence, la priorité est donnée aux membres licenciés au club. Il est alors demandé aux joueurs de ne pas occuper un terrain plus de deux sets consécutifs, et de ne pas faire de matchs en simple tant que d'autres personnes attendent pour jouer.

Les joueurs sont priés de monter eux-mêmes les terrains et de les démonter. Le gymnase doit être intégralement libéré à l'heure de fin de créneau.

### **Article 3 : Le matériel**

Les joueurs doivent apporter leurs matériels et être en mesure de fournir leurs volants en se présentant sur le terrain.

Des volants (plumes et plastiques) peuvent être achetés auprès du club. Pour cela, les adhérents doivent s'adresser aux membres du bureau, les membres licenciés au club bénéficiant d'un tarif préférentiel (voir grille des tarifs). Le paiement s'effectue par chèque de préférence.

Les membres licenciés au club peuvent acheter, auprès de notre partenaire (LardeSports), du matériel (raquettes, sac, chaussures, textiles, ...) ainsi que des volants différents de ceux déjà disponibles et bénéficier des tarifs négociés par le club. Pour cela, ils doivent s'adresser au président du club. Le règlement s'effectuant directement auprès de notre partenaire, sur facture.

### **Article 4 : Accès au gymnase**

Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur le terrain muni d'une paire de chaussures de sport en salle (semelles non noires), d'une tenue correcte et réglementaire.

Les joueurs doivent aussi se soumettre au règlement de la salle fournis par la municipalité. Ce règlement est affiché dans le hall du gymnase et les gardiens sont habilités à le faire respecter.

En cas d'absence de responsable de créneaux, l'accès à la salle n'est pas autorisé. Le bureau vous invite donc à participer activement à la vie du club.

La salle et les vestiaires doivent être libérés à l'heure dans un état correct. Le rangement de la salle doit donc débiter suffisamment avant la fin du créneau, et pour les personnes souhaitant prendre une douche, elles doivent le faire 20 minutes avant. Il est par ailleurs indispensable de ne pas laisser trainer (aux abords des terrains ou dans les tribunes) de volants usagés, bouteilles d'eau, etc...

### **Article 5 : Entraînements et initiations encadrés**

Pour des raisons de sécurité, les entraîneurs (ou responsables des entraînements) peuvent refuser l'accès aux entraînements ou initiations aux retardataires. Ils peuvent également exclure tout auteur d'action périlleuse, perturbatrice ou contestataire.

Les volants d'entraînements seront pris en charge par le club et distribués par les entraîneurs (ou responsables des entraînements), dans la limite du budget alloué et des stocks disponibles.



### Article 6 : Tournois et compétitions

Le club pourra centraliser les inscriptions aux tournois pour les adhérents qui le souhaitent. Les frais d'inscription de chaque tournoi devront être réglés avant la date fixée.

L'inscription au tournoi de Lognes sera prise en charge sur un tableau pour les adhérents adultes licenciés au club qui participeront à l'organisation

L'inscription aux Trophées Départementaux Jeunes organisées par le CoBad77 sera prise en charge pour les adhérents jeunes licenciés au club.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident lors des compétitions et lors des trajets.

Lors des rencontres d'interclubs et de coupes, l'ensemble des joueurs devra porter le maillot du club.

Lors des rencontres d'interclubs et de coupes à domicile, les terrains sont réservés en priorité aux équipes. Un planning sera affiché auparavant dans le gymnase pour prévenir les adhérents du club.

### Article 7 : Encadrement jeunes

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du (ou des) parent(s) ou du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement.

Il est demandé aux parents ou au représentant légal d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle pour y vérifier la présence du responsable. Il leur est également demandé de venir chercher leur enfant en fin de séance et de prévenir le responsable en cas de retard.

Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnées par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire ou définitive déclarée par le Président, sans remboursement.

### Article 8 : Responsabilité

Les éventuels litiges seront réglés par le Conseil d'Administration.

La courtoisie et la politesse sont bien évidemment de règle entre les joueurs, bénévoles, employés du club et représentants de la commune (gardiens, élus...).

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vols dans le gymnase.

### Article 9 : Communication

Pour toutes communications avec le club merci d'utiliser exclusivement l'adresse lb77.bad@gmail.com.

Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par :

- le site internet du club [www.lognesbadminton.fr](http://www.lognesbadminton.fr) ;
- l'adresse électronique via la boîte mail du club [lb77.bad@gmail.com](mailto:lb77.bad@gmail.com) ;
- le Facebook du club [www.facebook.com/lognesbadminton](https://www.facebook.com/lognesbadminton) ;
- l'Instagram du club [www.instagram.com/lognesbadminton](https://www.instagram.com/lognesbadminton) ;
- l'affichage dans le gymnase.

Toutefois, l'information se doit aussi d'être transmise par chacun des membres adhérents du club.

Sauf avis contraire, les adhérents acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de leur image dans le cadre de la promotion de l'association, des événements qu'elle organise, et du badminton.

Les membres du bureau gèrent les affaires courantes du club, mais restent avant tout à votre disposition en cas de soucis ou pour toutes informations. Les entraîneurs, moniteurs, animateurs, arbitres et organisateurs de compétitions du club sont également à votre écoute pour toutes questions relatives à l'entraînement, à la gestion de l'effort, à l'arbitrage, et aux compétitions.

### CONCLUSION

L'adhésion à notre association reste subordonnée au strict respect de ce règlement intérieur. Cette adhésion pourra être suspendue ou annulée par le Conseil d'Administration en cas de manquement.

**Le Conseil d'Administration**